Registre de CHASSE COLLECTIVE À TIR

FÉDÉRATION DES
CHASSEURS
DE LA VIENNE

Territoire : .....

N° d'adhérent : .....

2134 route de Chauvigny
CS 90003
86550 Mignaloux-Beauvoir

Tél. 05 49 61 06 08
Fax 05 49 01 31 81
fdc86@chasseenvienne.com

www.chasseenvienne.com

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 1 04/09/2020 11:37

PRÉAMBULE

La battue est un mode de chasse très populaire, appliquée du renard au cerf, qui procure à n'en pas douter, un espace de convivialité et de plaisir incomparable.

Cependant il faut toujours garder à l'esprit que nous ne sommes jamais à l'abri d'accidents qui peuvent être dramatiques et irréversibles.

Pensez et ne pensez qu'à une seule chose : LA SÉCURITÉ.

Au sein de chaque association, société ou groupement de chasseurs, le Président ou l'Organisateur de la battue, les Chefs de ligne et les Postés partagent, à différents degrés, les responsabilités liées au bon déroulement de chaque partie de chasse.

À ce titre, les obligations de chacun doivent être clairement définies.

Dans le souci de satisfaire à ces besoins en termes d'organisation et de sécurité, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vienne vous offre ce registre de battue, le schéma départemental de gestion cynégétique l'ayant rendu obligatoire.

Le Président de la FDC86,

M. CUAU

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 2-1

04/09/2020 11:37

TÉLÉPHONES UTILES

PROCÉDURE EN CAS D'ACCIDENT

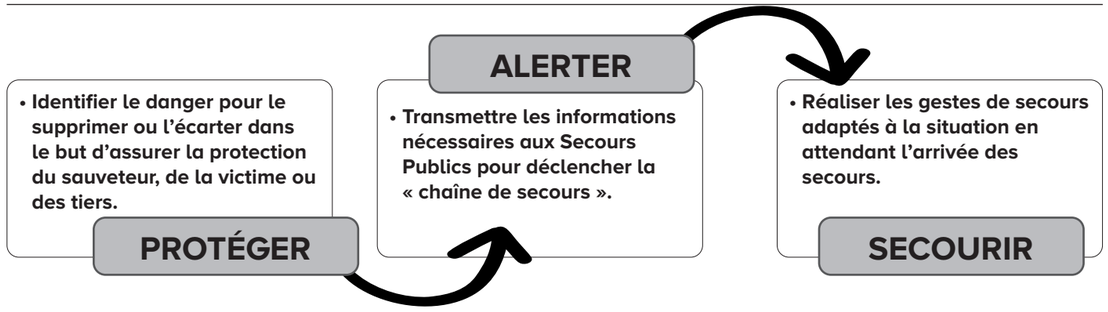

POLICE DE LA CHASSE

Gendarmerie Nationale Brigade Locale [1]	☎ .....
O.F.B (Service départemental)	☎ 05.49.52.01.50

[1] à compléter selon votre secteur

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS

Siège social : 05.49.61.06.08 Mail : fdc86@chasseenvienne.com

CONDUCTEURS DE CHIENS DE SANG AGRÉÉS - 86

BESLAND Jérôme (St-Georges-lès-Baillargeaux)	**06.86.67.67.52**	**DONGUY Olivier** (Montmorillon)	**06.07.60.76.97**
BRICIER Philippe (Payré)	**06.77.00.75.81**	**LEGOUEZIGOU Alain** (Champagné-Saint-Hilaire)	**06.82.95.46.12**
CHARBONNIER Jordan (Montmorillon)	**06.71.41.26.63**	**LOUPY Denis** (Quinçay)	**06.81.51.64.12**
DAVID Baptiste (Saint-Savin)	**06.89.98.79.10**	**DOREILLE Oliver** (Valence-en-Poitou)	**06.28.23.97.77**
DE LA ROCQUE Gilles (Blanzay)	**06.03.01.82.65**	**LAVAUD Jean-Paul** (Thiat)	**06.72.70.67.19**
DELAUNAY Bruno (Bignoux)	**06.83.06.96.52**	**PIMBERT Jacky** (Savigny-sous-Faye)	**06.30.02.86.69**
DONGUY Antoine (Lavoux)	**06.38.69.48.16**	**BOULINEAU Fabrice** (Arçay)	**06.17.06.88.38**

RÈGLES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Il est interdit :

- de tirer dans la direction ou au-dessus d'une personne, dès lors que celle-ci se trouve à portée immédiate et directe d'armes à feu ;
- de faire usage des armes à feu (le fait de tirer ou de porter une arme chargée ou approvisionnée constitue un usage de l'arme) sur les voies ouvertes à la circulation publique, sur les voies ferrées, dans les 150 mètres autour des habitations (y compris remises et abris de jardin s'y rattachant et les caravanes), des stades, des lieux publics en général ; dans les clos lorsque des animaux domestiques y sont parqués, sauf accord préalable écrit du propriétaire de ces animaux ;

Aucun tir ne doit franchir ou parvenir jusqu'aux : maisons d'habitations, bâtiments d'élevage, stades et lieux publiques en général, voies ouvertes à la circulation publique, voies ferrées, lignes de transport électrique ou téléphonique ou de leurs supports.

Pour les voies ouvertes au public, il est possible à titre exceptionnel et temporaire d'interdire la circulation du public et d'autoriser les chasseurs à se poster sur l'emprise du chemin et à faire usage de leurs armes à feu ou arcs, si et seulement si le Maire ou le propriétaire concerné le souhaite. Pour cela, les dispositions suivantes devront impérativement être respectées :

- pour les voies du domaine communal [voies communales (domaine public de la commune) et chemins ruraux (domaine privé de la commune)] : elles doivent faire l'objet d'un arrêté municipal temporaire interdisant la circulation du public et autorisant les chasseurs à se poster sur l'emprise du chemin et à faire usage de leurs armes à feu ou arcs ;
- pour les voies du domaine privé : un document écrit du propriétaire stipulant l'interdiction temporaire de la circulation du public et l'autorisation des chasseurs à se poster sur l'emprise du chemin et à faire usage de leurs armes à feu ou arcs.

Dans les deux cas, des panneaux seront positionnés aux entrées et sorties des chemins.

Il est également interdit :

- de tirer au jugé dans et à travers les haies et buissons ;
- de tirer avec une arme de quelque nature qu'elle soit, à partir de véhicules motorisés, ou à l'aide de tels véhicules, quel que soit leur mode de traction ;
- de faire usage d'étoupes, bourres et autres matières inflammables pour la chasse dans les broussailles et les bois ;
- d'utiliser une carabine de calibre 22LR pour la chasse.

Il est obligatoire :

- en dehors de l'action de chasse, de décharger les armes à feu ;
- au cours de l'action de chasse, de décharger les armes en cas de rassemblement de plusieurs chasseurs, pour tout franchissement d'obstacles ou de clôtures et lors de tout contrôle.

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 2-3 04/09/2020 11:37

ORGANISATION DES BATTUES

Il est obligatoire pour :
Le responsable de battue (ou son délégué nommément désigné)

- d'avoir suivi la formation spécifique sécurité dispensée par une Fédération Départementale des Chasseurs (attestée par un document), avant 2026 (délai d'application : durée du SDGC),
- de tenir à jour le registre de battue et de le mettre à la disposition des agents chargés de la police de la chasse,
- de présenter le secteur de chasse et le déroulement de la battue,
- de rappeler l'interdiction du tir dans l'enceinte chassée, sauf consignes particulières inscrites sur la feuille journalière du registre de battue,
- de désigner des chefs de lignes pour encadrer un grand nombre de participants,
- d'effectuer la lecture des consignes de sécurité déclinées dans le registre de battue,
- de donner les consignes de prélèvement intéressant les catégories et espèces autorisées,
- de rappeler les consignes et les règles concernant les procédures en cas de blessure d'un animal,
- d'indiquer les munitions autorisées eu égard à l'espèce chassée,
- de rappeler les annonces,
- de faire émarger, sur la feuille journalière ou sur le registre de battue, chaque participant à la battue (chasseurs postés, accompagnateurs, piqueurs, meneurs de chiens, etc.),
- d'effectuer ou faire effectuer « la pose de panneaux de signalisation temporaire sur ou à proximité immédiate des voies publiques lors des actions collectives de chasse à tir au grand gibier ».

Il est obligatoire pour :
Le participant à une battue :

- d'assister au rapport - Absent au départ de la battue, le chasseur pourra l'intégrer entre deux traques sur ordre du responsable de la battue après la réalisation d'un nouveau rapport. Le chasseur ne pourra quitter la battue qu'entre deux traques et après en avoir informé le responsable de battue,
- de signer la feuille journalière ou le registre de battue après avoir pris connaissance des consignes de sécurité et de prélèvement,
- de respecter les consignes données par le responsable de battue (ou son délégué) et le chef de ligne,
- de porter de manière apparente un vêtement de couleur fluorescente (de couleur orange de préférence, jaune par défaut).

Il est obligatoire pour :
Pour chaque tireur :

- d'être muni d'un moyen de communication adapté pour transmettre les consignes définies par le responsable et inscrites dans le registre de battue,
- de se rendre au poste arme déchargée,
- de prendre en compte son environnement, de repérer les voisins de poste et de se signaler,
- de déterminer et matérialiser les angles de sécurité de 30° de son poste (y compris mirador) à partir de tout obstacle à **protéger et situé à portée immédiate et directe d'arme à feu.** En tout état de cause, la fenêtre de tir possible ainsi matérialisée ne doit comporter aucun obstacle à protéger (voisins de postes, personnes, voitures, maisons, voiries…),
- de ne pas quitter son poste pendant l'action de chasse,
- de charger uniquement l'arme pendant l'action de chasse,
- de ne jamais tirer dans l'enceinte chassée, sauf consignes particulières données par le responsable de battue et inscrites sur la feuille journalière ou sur le registre de battue,
- d'effectuer un tir fichant d'un animal autorisé et identifié,
- d'annoncer et répéter les consignes de circonstance,
- de décharger l'arme à l'annonce de l'arrêt de l'action de chasse,
- de contrôler les tirs après l'annonce de fin de battue.

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 4-5 04/09/2020 11:37

COMMENT TIRER EN TOUTE SÉCURITÉ

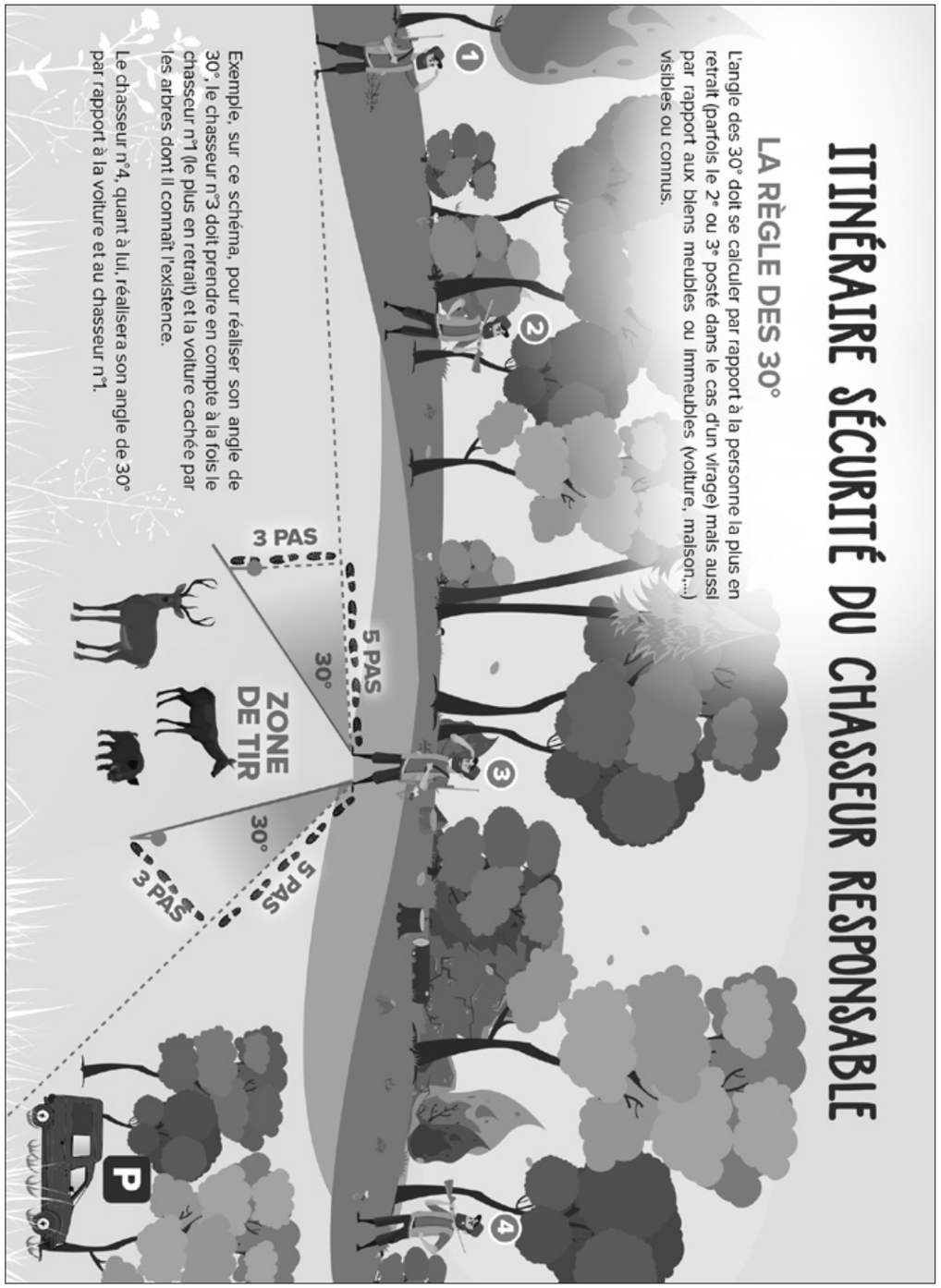

TIR ET PRÉLÈVEMENT D'UN ANIMAL

Tout tir doit faire l'objet d'une vérification, une fois la battue terminée,

Si un animal est prélevé ou blessé, le tireur doit signaler la mort dès la constatation ou marquer l'endroit de la rentrée si celui-ci est blessé,

Interdiction formelle de déplacer l'animal avant qu'il soit marqué du bracelet réglementaire,

Obligation de renseigner le carton de tir et l'adresser à la Fédération dans les 8 jours ou possibilité de saisir le prélèvement sur le site internet de la Fédération : www.chasseenvienne.com

En cas d'infraction au plan de chasse (dépassement ...), vous devez contacter dans les meilleurs délais le service départemental de l'OFB.

Bracelets de marquage :

1/ Cerf

Bracelet CEM (cerf) peut être mis sur 1 CERF ou 1 DAGUET ou 1 FAON,

Bracelet CEF (biche) peut être mis sur 1 BICHE ou 1 FAON,

Bracelet DAGUET (cerf subadulte entre 1 et 2 ans) peut être mis sur 1 DAGUET ou 1 FAON,

Bracelet BDF (Biche Daguet Faon) peut être mis sur 1 Biche ou 1 DAGUET ou 1 FAON,

Bracelet FAON (jeune mâle ou femelle de moins d'un an) peut être mis sur 1 FAON.

Jeune

Adulte

Faon	**4 incisives de lait**	**4 dents jugales** **- 3 prémolaires** **- 1 molaire**
Bichette ou daguet	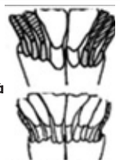 **à** **1 à 3 incisives définitives**	**5 dents jugales** **- 3 prémolaires** **- 2 molaires**
À partir de 27-30 mois	**4 incisives définitives**	**6 dents jugales définitives** **- 3 prémolaires** **- 3 molaires**

2/ Chevreuil

Bracelet CHEVREUIL : peut être mis sur 1 BROCARD, CHEVRETTE ou CHEVRILLARD.

Plan de chasse triennal, répartition des prélèvements :

La première année : mini 25 % maxi 40% du total

La deuxième année : maxi 25 % maxi 40% du total

La troisième année : mini 80 % du total

Pour les attributions triennales inférieures à 5, il n'y a pas de minimum imposé.

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 6-7 04/09/2020 11:37

3/ Sanglier

Bracelet SANGLIER : doit être mis sur sanglier prélevé à la chasse ou pris par les chiens sans distinction de poids et de sexe. Ce bracelet peut être utilisé sur n'importe quel territoire du département de la Vienne.

4/ Daim

Bracelet DAIM : doit être mis sur un daim prélevé à la chasse ou pris par les chiens sans distinction de poids et de sexe avant son déplacement. Ce bracelet est disponible à la FDCV ou chez les délégués de secteur.

Indicateurs de Changement Écologique :

Ensemble de paramètres à mesurer sur un animal ou des végétaux, dont l'évolution est dépendante de celle du système « individu-population-environnement ».
Dans ce cadre, vous devez, en fonction de votre massif, répondre aux demandes du service technique.
En outre, lors du prélèvement d'un faon, vous devez récupérer une patte arrière.

Partage et commercialisation de la venaison :

Le gibier sauvage prélevé à la chasse peut être cédé, une réglementation s'applique alors.

Partage entre chasseurs (cession au consommateur final) : pas de réglementation.

Cession à un ami, parent, famille... (Cession au consommateur final) : pas de réglementation.

Repas entre chasseurs : pas de réglementation.

Banquet de chasse : examen initial par une personne formée avec rédaction d'une fiche obligatoire, analyse trichine obligatoire pour le sanglier.

Vente à un commerce de détail, moyenne et grande surface : examen initial par une personne habilitée avec rédaction d'une fiche obligatoire, analyse trichine obligatoire pour le sanglier.

Il est recommandé de faire un examen initial par une personne formée sur l'ensemble des carcasses.

La recherche des larves de trichine chez le sanglier est fortement recommandée notamment si des salaisons sont envisagées.

LES ANNONCES

Début de battue : un coup long
Fin de battue : un coup long et tayauté
Suspension de la battue : tayauté
Sortie de l'enceinte : code de l'animal + un coup long
Animal mort : code de l'animal + tayauté
Animal blessé : tayauté + code de l'animal

ESPÈCE	VUE
Renard	—
Chevreuil	— —
Sanglier	— — —
Faon	— — — —
Biche	— — — — —
Cerf	— — — — — —

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 8-9 04/09/2020 11:37

COMPORTEMENT DU CHASSEUR ENVERS UN ANIMAL BLESSÉ

1/ ARRÊTER LES CHIENS

Même si on est sûr d'avoir blessé l'animal, il est impératif de couper les chiens courants pour ne pas disperser la voie de l'animal blessé.

L'animal blessé s'arrêtera s'il n'est pas poursuivi.

2/ REPÉRER LES INDICES ET BALISER

Après le signal de fin de battue, le chasseur se rend sur la place de tir pour essayer de trouver des indices (sang, poils, os) ;

Il laisse les indices en place en prenant soin de les recouvrir si possible.

Le chasseur prendra soin de bien baliser le lieu du tir et les différents indices qu'il aura trouvés, ainsi que la direction de fuite de l'animal.

3/ TÉLÉPHONER À UN CONDUCTEUR DE CHIEN DE SANG AGRÉÉ

Le chasseur téléphonera le plus rapidement possible à un conducteur.
La recherche ne peut pas s'improviser.
Les coordonnées des conducteurs agréés sont notées dans le carnet de battue.

ORGANISATION DES BATTUES DE LA SAISON

DÉLÉGATION DE POUVOIR

En cas d'absence, le Président peut déléguer son pouvoir à un ou plusieurs suppléants pour l'organisation des battues.
Leur désignation préalable en début de saison est officialisée par écrit et signée des deux parties selon le modèle suivant.

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné, M. Mme : .....

Territoire de :

donne, en mon absence, délégation à Monsieur : .....

en qualité de premier suppléant, pour organiser la chasse en battue sur l'ensemble dudit territoire.

Les responsabilités inhérentes à la conduite de la battue incombent alors à cette personne.

Signature du Président

Signature du Délégué
(faire précéder de la mention
« Bon pour Acceptation »)

DÉLÉGATION DE POUVOIR

Je soussigné, M. Mme : .....

Territoire de :

donne, en mon absence, délégation à Monsieur : .....

en qualité de premier suppléant, pour organiser la chasse en battue sur l'ensemble dudit territoire.

Les responsabilités inhérentes à la conduite de la battue incombent alors à cette personne.

Signature du Président

Signature du Délégué
(faire précéder de la mention
« Bon pour Acceptation »)

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 10-11 04/09/2020 11:37

PERMIS DE CHASSER

Il appartient aux responsables de s'assurer que tous les participants sont porteurs du permis de chasser validé pour le département et de l'attestation d'assurance pour la saison en cours.
Nous conseillons aux responsables de noter en début de saison les numéros de permis des participants après vérification (une seule fois pour les membres titulaires).

NOM	PRÉNOM	N° Permis	N° Validation	Assurance

PERMIS DE CHASSER

Il appartient aux responsables de s'assurer que tous les participants sont porteurs du permis de chasser validé pour le département et de l'attestation d'assurance pour la saison en cours.
Nous conseillons aux responsables de noter en début de saison les numéros de permis des participants après vérification (une seule fois pour les membres titulaires).

NOM	PRÉNOM	N° Permis	N° Validation	Assurance

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 12-13 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : ……………………………… **Lieu :** ………………………………………………

Organisateur de la battue : ………………………………………………………

Nom : ……………………………… **Prénom :** ………………………………………………

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ………………………………	Autres ………………………………
Chevreuils ………………………………	………………………………
Sangliers ………………………………	………………………………

Consignes particulières ………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………

Heure de début de battue : ……………………………… **de fin :** ………………………………

Animaux prélevés
Cerfs : ………………………………………………
Chevreuils : ………………………………………………
Sangliers : ………………………………………………
Autres : ………………………………………………

Remarques ………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………
………………………………………………………………………………

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 14-15 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs	Autres ....
Chevreuils	....
Sangliers	....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 16-17
04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs .... Autres ....
Chevreuils ....
Sangliers.. ....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 18-19 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....
Chevreuils ....
Sangliers ....

Autres ....
....
....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 20-21
04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président   Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs	Autres ....
Chevreuils	....
Sangliers	....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 22-23 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président — Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....
Chevreuils ....
Sangliers..

Autres ....
....
....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 24-25 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : ....**Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom :..**Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs .... Autres ....
Chevreuils ....
Sangliers.. ....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : ....**de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers :..
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 26-27 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président   Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....   Autres ....
Chevreuils ....
Sangliers...   ....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : ....**de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 28-29 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : …………………………………… **Lieu :** ……………………………………

Organisateur de la battue : ……………………………………

Nom : …………………………………… **Prénom :** ……………………………………

Signature du Président   Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ……………………………………
Chevreuils ……………………………………
Sanglier ……………………………………

Autres ……………………………………
……………………………………
……………………………………

Consignes particulières ……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………

Heure de début de battue : …………………………………… **de fin :** ……………………………………

Animaux prélevés

Cerfs : ……………………………………
Chevreuils : ……………………………………
Sangliers : ……………………………………
Autres : ……………………………………

Remarques ……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………
……………………………………

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 30-31 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : ………………………………………… **Lieu :** …………………………………………

Organisateur de la battue : …………………………………………

Nom : ………………………………………… **Prénom :** …………………………………………

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs …………………………………… Autres ……………………………………
Chevreuils …………………………………… ……………………………………
Sangliers …………………………………… ……………………………………

Consignes particulières ……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………

Heure de début de battue : ………………………………… **de fin :** …………………………………

Animaux prélevés
Cerfs : ……………………………………
Chevreuils : ……………………………………
Sangliers : ……………………………………
Autres : ……………………………………

Remarques ……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………
……………………………………………………

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 32-33 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs	Autres ....
Chevreuils	....
Sangliers	....

Consignes particulières ....

....

....

....

....

....

....

....

....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....

Chevreuils : ....

Sangliers : ....

Autres : ....

Remarques ....

....

....

....

....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 34-35 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : ....**Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom :..**Prénom :** ....

Signature du Président   Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....
Chevreuils ....
Sangliers..

Autres ....
....
....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : ....**de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 36-37 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs	Autres ....
Chevreuils	....
Sangliers	....

Consignes particulières ....

....

....

....

....

....

....

....

....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....

Chevreuils : ....

Sangliers : ....

Autres : ....

Remarques ....

....

....

....

....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 38-39 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président — Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs	Autres ....
Chevreuils	....
Sangliers	....

Consignes particulières ....

....

....

....

....

....

....

....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....

Chevreuils : ....

Sangliers : ....

Autres : ....

Remarques ....

....

....

....

....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 40-41 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : .... **Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom : .... **Prénom :** ....

Signature du Président   Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....
Chevreuils ....
Sangliers...

Autres ....
....
....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : .... **de fin :** ....

Animaux prélevés
Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers : ....
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 42-43 04/09/2020 11:37

FEUILLE JOURNALIÈRE DE CHASSE COLLECTIVE À TIR

Date : ....**Lieu :** ....

Organisateur de la battue : ....

Nom :..**Prénom :** ....

Signature du Président Signature du Suppléant

GIBIERS AUTORISÉS : noter la ou les espèce(s), le nombre et la classe de tir (mâle, femelle, jeune)

Cerfs ....
Chevreuils ....
Sangliers...

Autres ....
....
....

Consignes particulières ....
....
....
....
....
....
....
....
....

Heure de début de battue : ....**de fin :** ....

Animaux prélevés

Cerfs : ....
Chevreuils : ....
Sangliers :...
Autres : ....

Remarques ....
....
....
....
....

les soussignés déclarent avoir pris connaissance du règlement en vigueur, des consignes de sécurité et des instructions données par l'organisateur de la battue.

NOM	PRÉNOM	Poste ou lieu	N° Permis [1]	Signature

[1] Pour invités seulement

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 44-45 04/09/2020 11:37

ZONES DE GESTION CYNÉGÉTIQUE OU MASSIFS

MASSIF N°1	Loudunais - Mirebalais
MASSIF N°2	Châtelleraudais
MASSIF N°3	Guerche - Groie
MASSIF N°4	Neuvillois
MASSIF N°5	Moulière - Chitré
MASSIF N°6	Mareuil - Gartempe
MASSIF N°7	Gatine
MASSIF N°8	St-Pierre - Verrières
MASSIF N°9	Montmorillonnais
MASSIF N°10	Civraisien - Coussières
MASSIF N°11	Charroux - L'isle-Jourdain

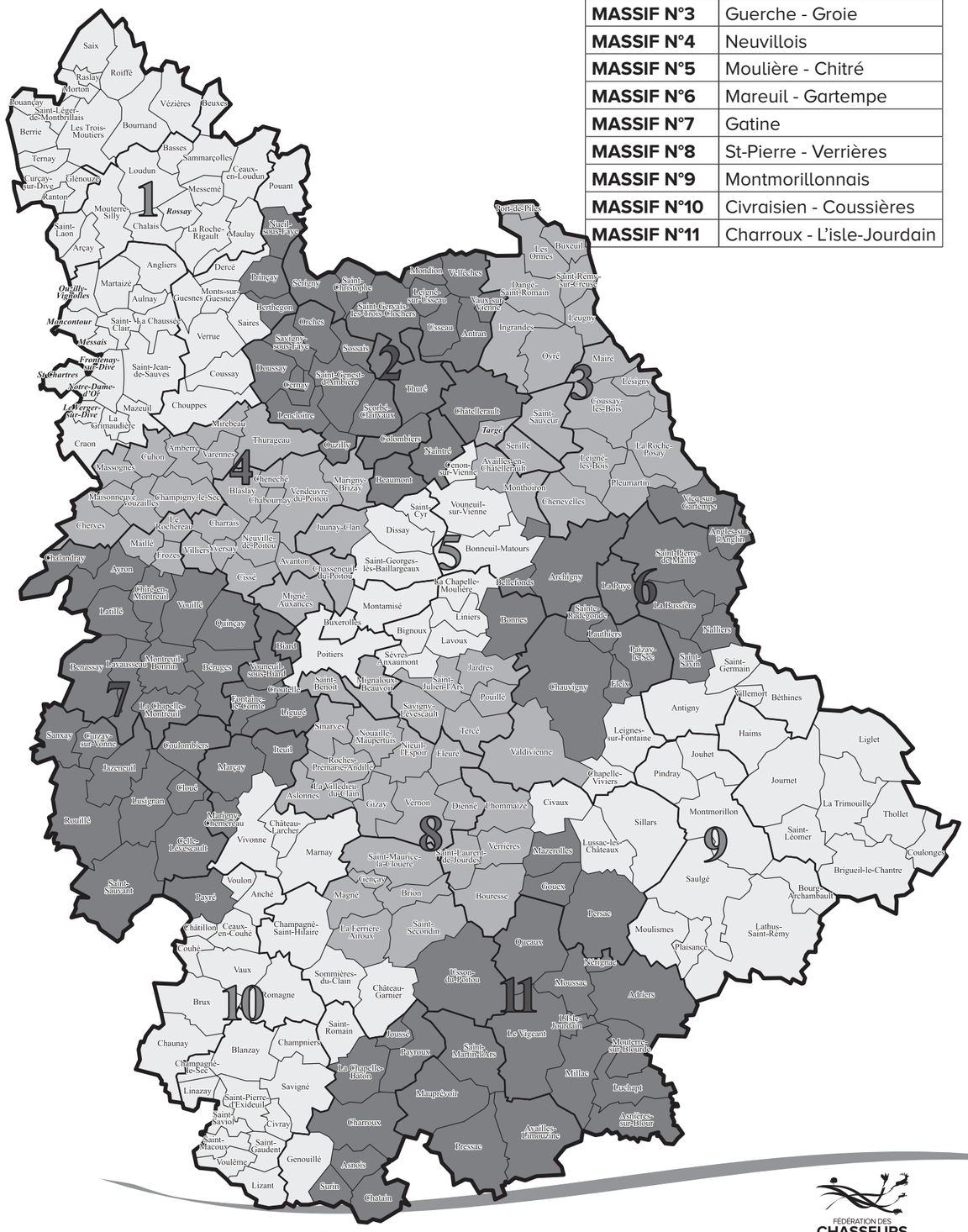

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 46-47 04/09/2020 11:38

NOTES

Carnet de BATTUE 2020 PLANCHE.indd 48-49 04/09/2020 11:38

BOURSE AUX TERRITOIRES

De nouveaux territoires de chasse à portée de clic

www.chasseenvienne.com

Imaginez où vous allez pouvoir chasser et partagez votre passion !

> Jeune chasseur ?
Chasseur à la recherche d'un nouveau territoire ?
Chasseur en recherche de nouvelles sensations à la chasse ?
Cet espace est pour vous !

> Responsable de chasse à la recherche de chasseur ?
Déposez vos offres de journées ou d'actions de chasse disponibles.

Complétez votre équipe de chasse, déposez vos offres !

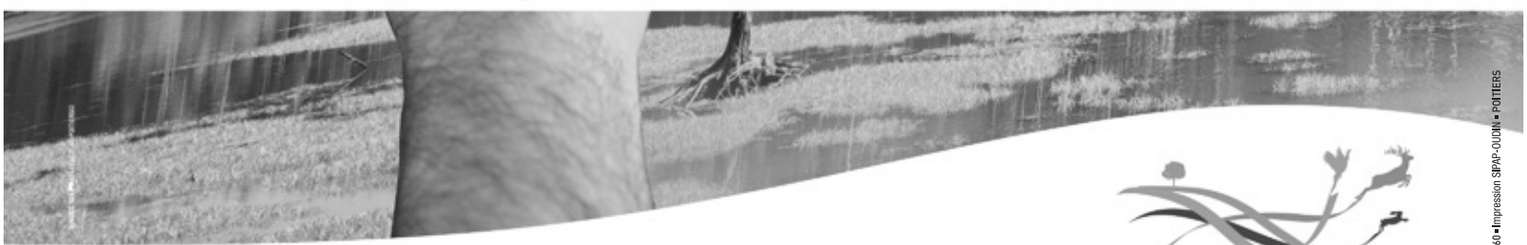

www.chasseenvienne.com

FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA VIENNE

Crédits photos : © Fotolia.com • Impression SIPAP-OUDIN • POITIERS